

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DELIBERATION N° 2020 - 260

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020

Nombre de Conseillers

En exercice : 116

Titulaires présents : 75

Suppléants présents : 4

Pouvoirs : 24

Date de convocation :

11/12/2020

Date d'affichage :

21/12/2020

Votants :	103	Pour :	103	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	-----	--------	-----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Hervé ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BANDERIER Dominique ; BARIOD Denis ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONDIER Jean-Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOZON Fabienne ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAILLON Gérard ; CAPELLI Sophie ; CASSABOIS Yannick ; CATTET Jean-Luc ; CHATOT Patrick ; CIOE Bruno ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; CORON Nathalie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAGUET Jean-Jacques ; GAMBÉY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; HOTZ Richard ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy ; JOURNEAUX Cyrille ; JULLEROT Pascal ; LACROIX Serge ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; NEVERS Jean-Claude ; PAIN Michel ; PANISSET Marilyne ; PIETRIGA Guy ; PROST Philippe ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNÉRI PARE Sandra ; VIAL Jacques.

Délégués suppléants présents : FREDY Damien ; MERCIER Tristan ; MORAND Nathalie ; PARTY Annick.

Excusés : ARTIGUES Damien ; CATILAZ Christophe ; DE MERONA Bernard ; DEVAUX Catherine ; DUFOUR Christiane ; GROS-FUAND Florence ; PERRIN Alexandre ; PRELY Fabrice ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; VILLESSECHE Anne.

Excusés ayant donné pouvoir : BAUDIER Stéphanie à MOREL BAILLY Hélène ; BOILLETOT Jean-Marc à DUTHION Jean-Paul ; BONIN Robert à SERVIGNAT Odette ; BOURGEOIS Josette à PIETRIGA Guy ; BRIDE Frédéric à ETCHEGARAY Josiane ; BRUNET Hervé à DUBOCAGE Françoise ; CAPELLI Célestin à CAPELLI Sophie ; CHAMOUTON Patrick à THOMAS Rémi ; DUMONT GIRARD Philippe à GAUTHIER-PACOUD Sandrine ; FATON Patrice à PIETRIGA Guy ; FAVIER Jean-Louis à DUTHION Jean-Paul ; GRAS Françoise à GROSDIDIER Jean-Charles ; GUILLLOT Evelyne à PROST Philippe ; HUSSON Gérald à BLASER Michel ; JACQUEMIN Pierre à CASSABOIS Yannick ; JAILLET Bernard à SERVIGNAT Odette ; LAMARD Philippe à GROSDIDIER Jean-Charles ; MARQUES Patrick à DEPARIS-VINCENT Christelle ; MONNERET LUQUET Jocelyne à VENNÉRI PARE Sandra ; PAGET Jean-Marie à BUCHOT Jean-Yves ; PARIS Robert à PROST Philippe ; REBREYEND COLIN Micheline à ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard à BUCHOT Jean-Yves ; VUITTON Daniel à GUERIN Jean-Luc.

Absents : BELLAT Stéphane ; BENOIT Jérôme ; BESSARD Maurice ; CALLAND Jacques ; LANCELOT Catherine ; MORISSEAU Gilles.

Objet : Autorisation d'ouverture des crédits d'investissement dans la limite de 25% des crédits votés sur l'exercice 2020 – Budget Principal et Budget annexe Assainissement

Le Conseil communautaire,

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit que :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Vu l'avis favorable du Bureau,

DECIDE

D'AUTORISER jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2021 le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitre	Article budgétaire d'exécution	(BP+DM+RAR 2019)	ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 CGCT
20 – Immobilisations corporelles	202 - Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation cadastrale	682 078.60	170 519.65
	2031 - Frais d'études	391 054.00	97 763.50
	2051 - Concessions et droits similaires	176 348.00	44 087.00
	2088 – Autres immobilisations incorporelles	453 000.00	113 250.00
204 – Subventions d'équipement versées	204133 – Département Projets d'infrastructures d'intérêt national	453 975.00	113 493.75
	2041411 – Communes membres du GFP – Biens mobiliers, matériel, études	57 500.00	14 375.00
	204182 – Autres org publics – Bâtiments et installations	4 685.00	1 171.25
	20422 – Subventions d'équipement aux personnes de droit privé – Bâtiments et Installations	104 000.00	26 000.00
21- Immobilisations Corporelles	2111 – Terrains nus	23 855.00	5 963.75
	2128 – Autres agencements et aménagements de terrains	50 400.00	12 600.00
	21312 – Bâtiments scolaires	69 525.00	17 381.25
	21318 – Autres bâtiments publics	5 700.00	1 425.00
	2132 – Immeubles de rapport	1 500.00	375.00
	2135 – Installations générales, agencements, aménagements des constructions	385 370.49	96 342.62
	2138 – Autres constructions	188 077.00	47 019.25
	2152 – Installations de voirie	237 832.00	59 458.00
	21533 – Réseaux câblés	1 250.00	312.50
	21538 – Autres réseaux	60 700.00	15 175.00
	21568 – Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	2 510.00	627.50
	2158 – Autres installations, matériel et outillage techniques	12 730.00	3 182.50
	2162 – Fonds anciens des bibliothèques et musées	1 000.00	250.00
	21728 – Autres agencements et aménagements de terrain	132 545.00	33 136.25
	21751 – Réseaux de voirie	331 031.00	82 757.75
	2181 – Installations générales, agencements, aménagements divers	169 315.00	42 328.75
	2182 – Matériel de transport	346 470.86	86 617.71
	2183 – Matériel de bureau et matériel informatique	154 161.04	38 540.26
	2184 - Mobilier	137 609.00	34 402.25
	2188 – Autres immobilisations corporelles	229 117.85	57 279.46

23 – Immobilisations en cours	2313 - Constructions	7 836 459.56	1 959 114.89
	2315 – Installations, matériel et outillage techniques	47 542.00	11 685.50
27 – Autres immobilisations financières	276348 – Créances sur des collectivités et établissements publics	385 300.00	96 325.00

D'AUTORISER jusqu'à l'adoption du Budget Annexe Assainissement 2021, le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitre	Article budgétaire d'exécution	Crédits votés 2020 (BP+DM+RAR 2019)	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 CGCT
20 – Immobilisations incorporelles	203 – Frais d'études	287 448.98	71 862.24
21 – Immobilisations corporelles	211 – Terrains	65 250.00	16 312.50
	2121 – Terrains nus	5 000.00	1 250.00
	21532- Réseaux d'assainissement	68 422.00	17 105.50
	21562 - Service d'assainissement	110 438.00	27 609.50
23 – Immobilisations en cours	2313 – Constructions	2 179 012.30	544 753.07
	2315 – Installations, matériel et outillage techniques	1 297 975.62	324 493.90
	238 – Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	15 000.00	3 750.00

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président


M. PROST Philippe

